



Structure et gouvernance

*Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de
l'Université de Moncton*

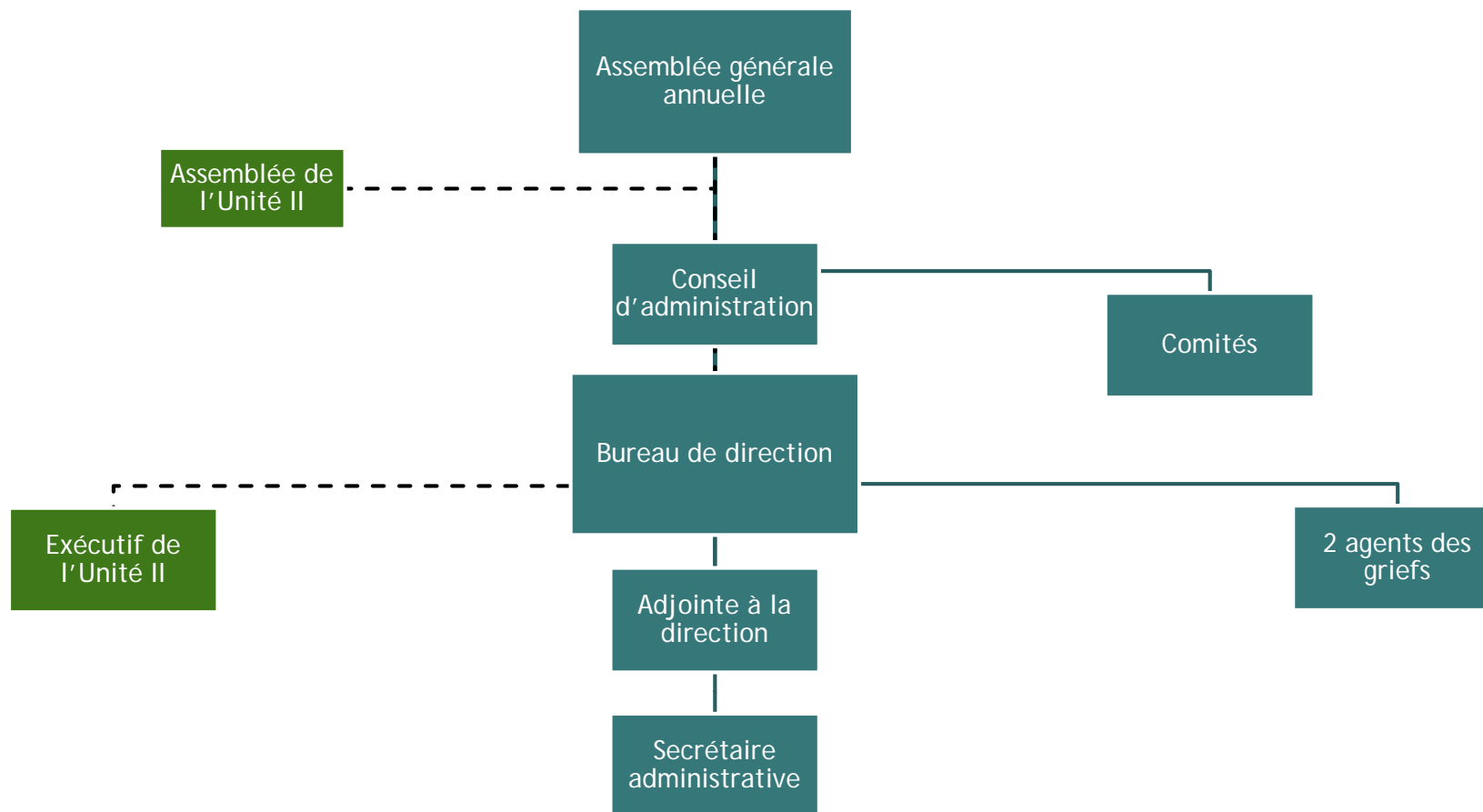
Forum pour les présidents

ACPPU - Ottawa - 18 et 19 janvier 2019

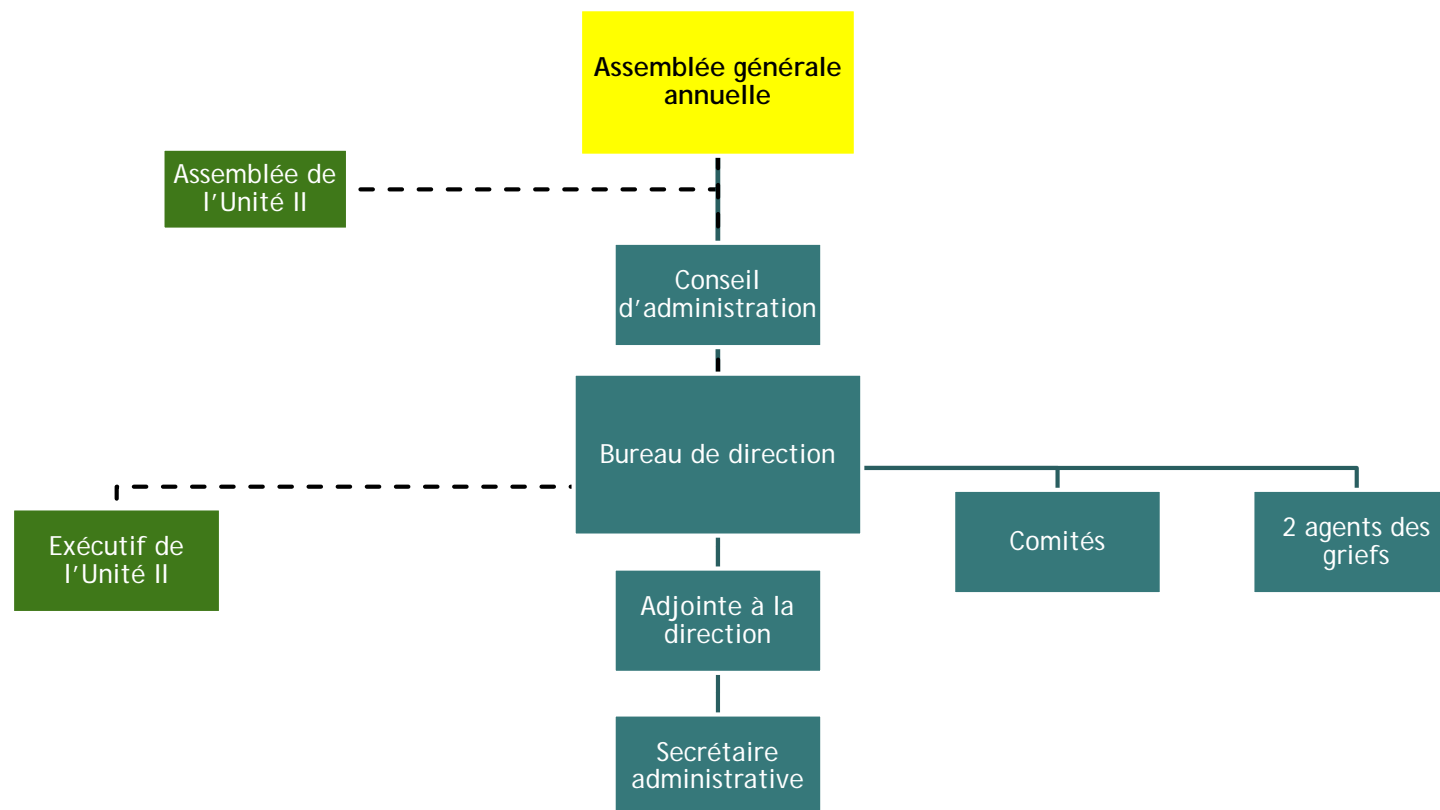
Unité I : bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (~300)

Unité II: membres (~440)* à temps partiel (chargées et chargés de cours/moniteurs et monitrices cliniques)

** Les membres de l'Unité II demeurent membres de l'ABPPUM pour une durée de 42 mois après leur dernier contrat terminé.*

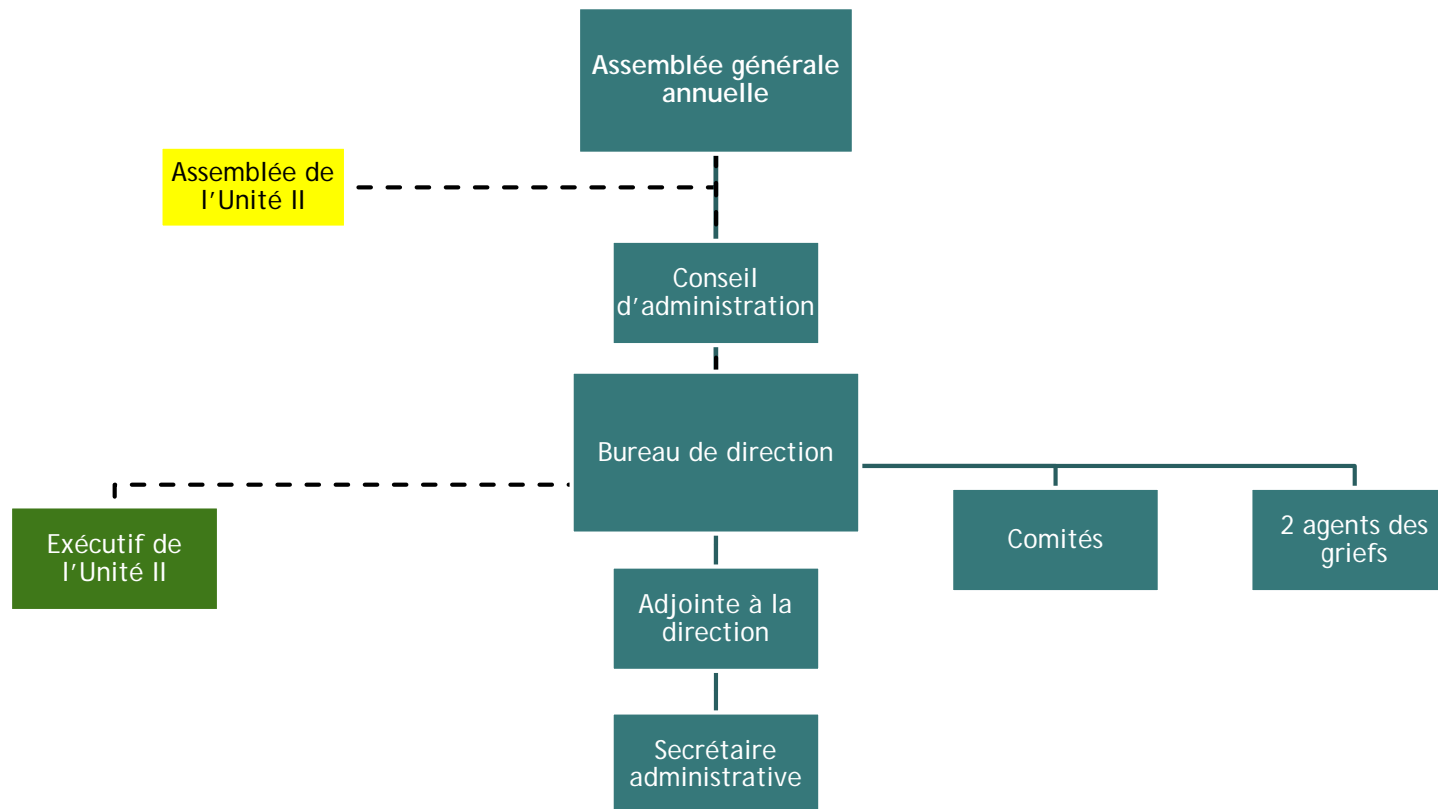


Structure de l'ABPPUM



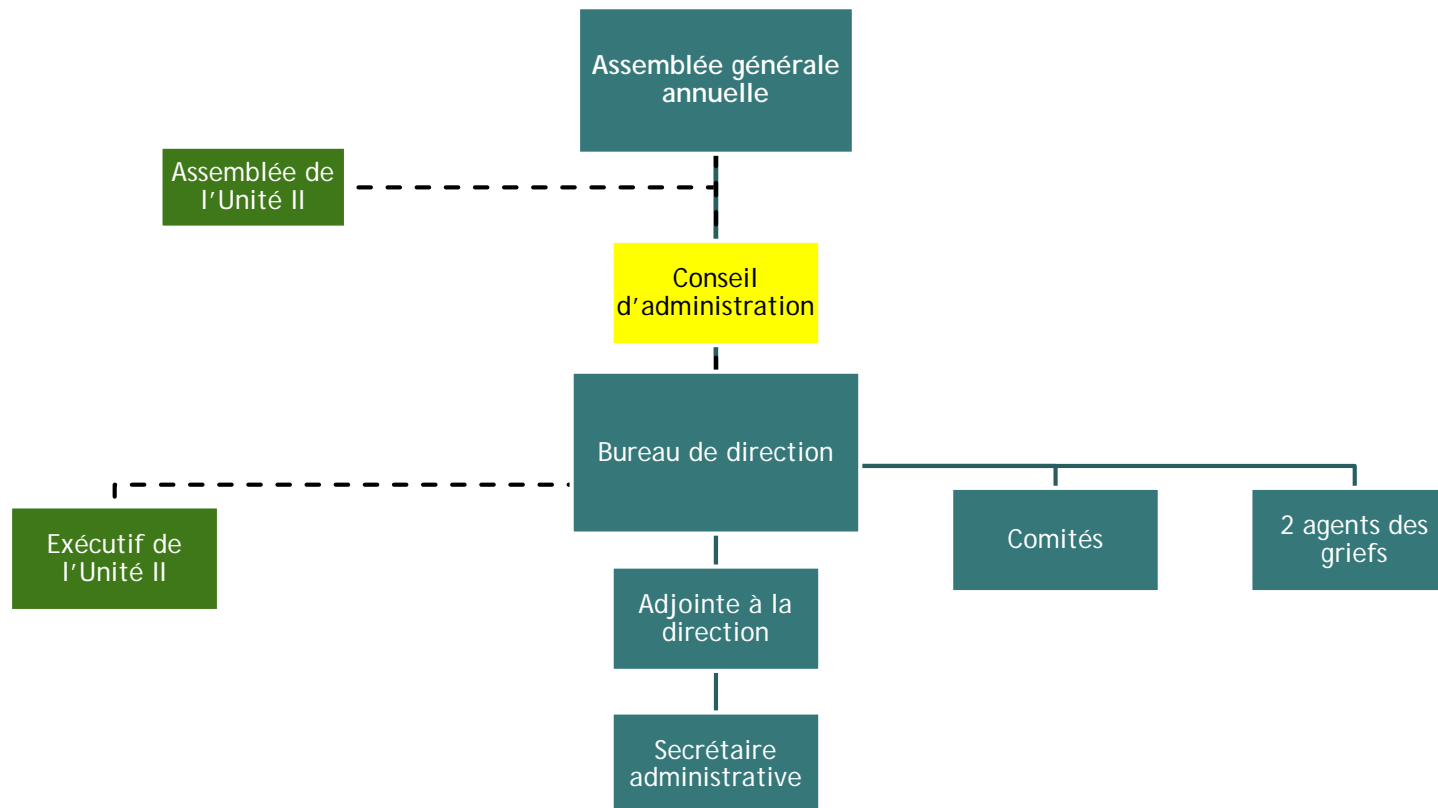
L'assemblée générale annuelle de l'Association (AGA)

Composition : Tous les membres adhérents de l'Association, Unité I et Unité II, ont droit de vote à l'AGA. Les membres du Bureau de direction (BD) sont élus à l'AGA (sauf la Présidence de l'Unité II) et toutes les propositions adoptées au CA sont entérinés à l'AGA.



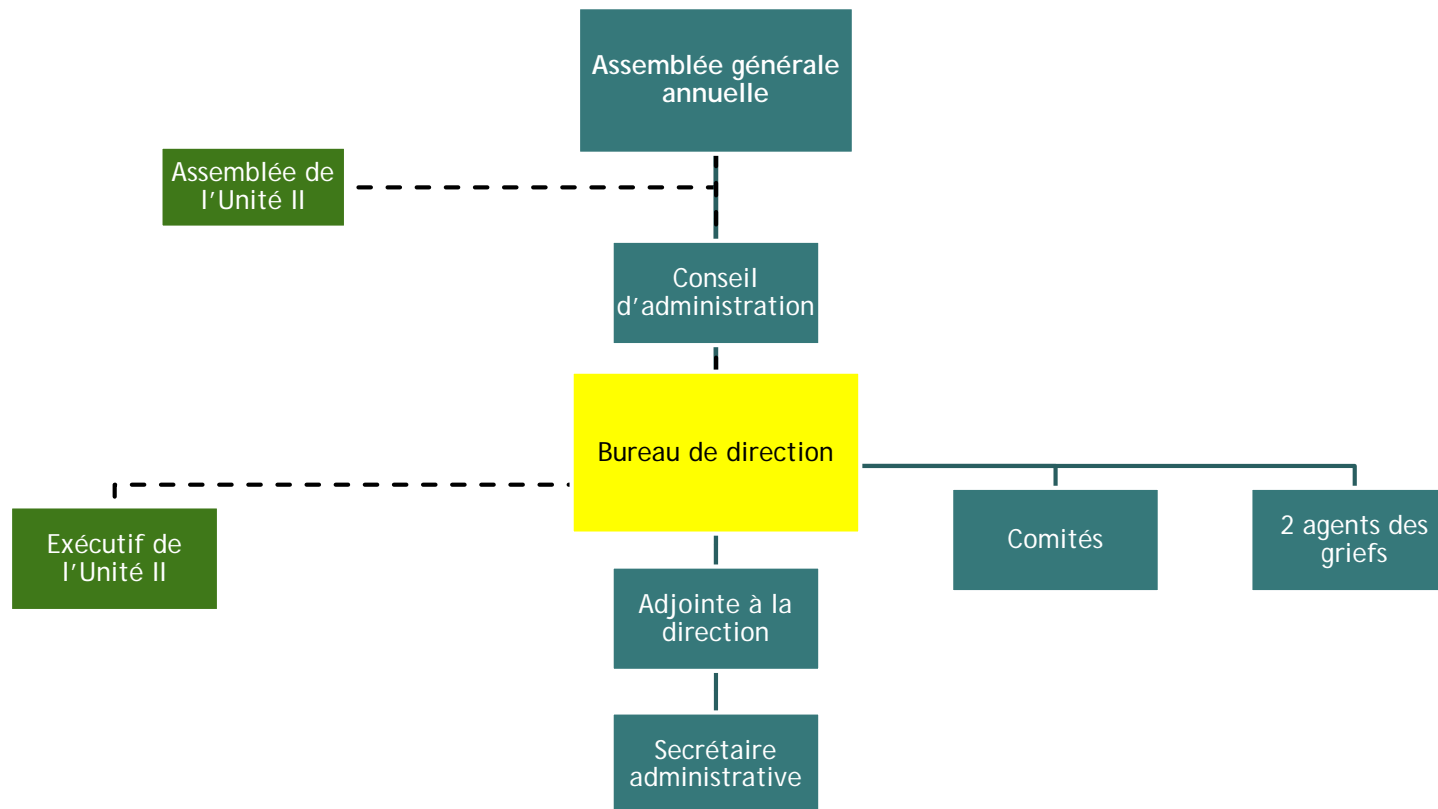
Assemblée générale annuelle de l'Unité II (AGA)

Composition : Tous les membres adhérents de l'ABPPUM sont convoqués à l'AGA mais seulement les membres de l'Unité II ont le droit de vote à l'AGA de l'Unité II. L'Exécutif de l'Unité II est élu à cette instance.



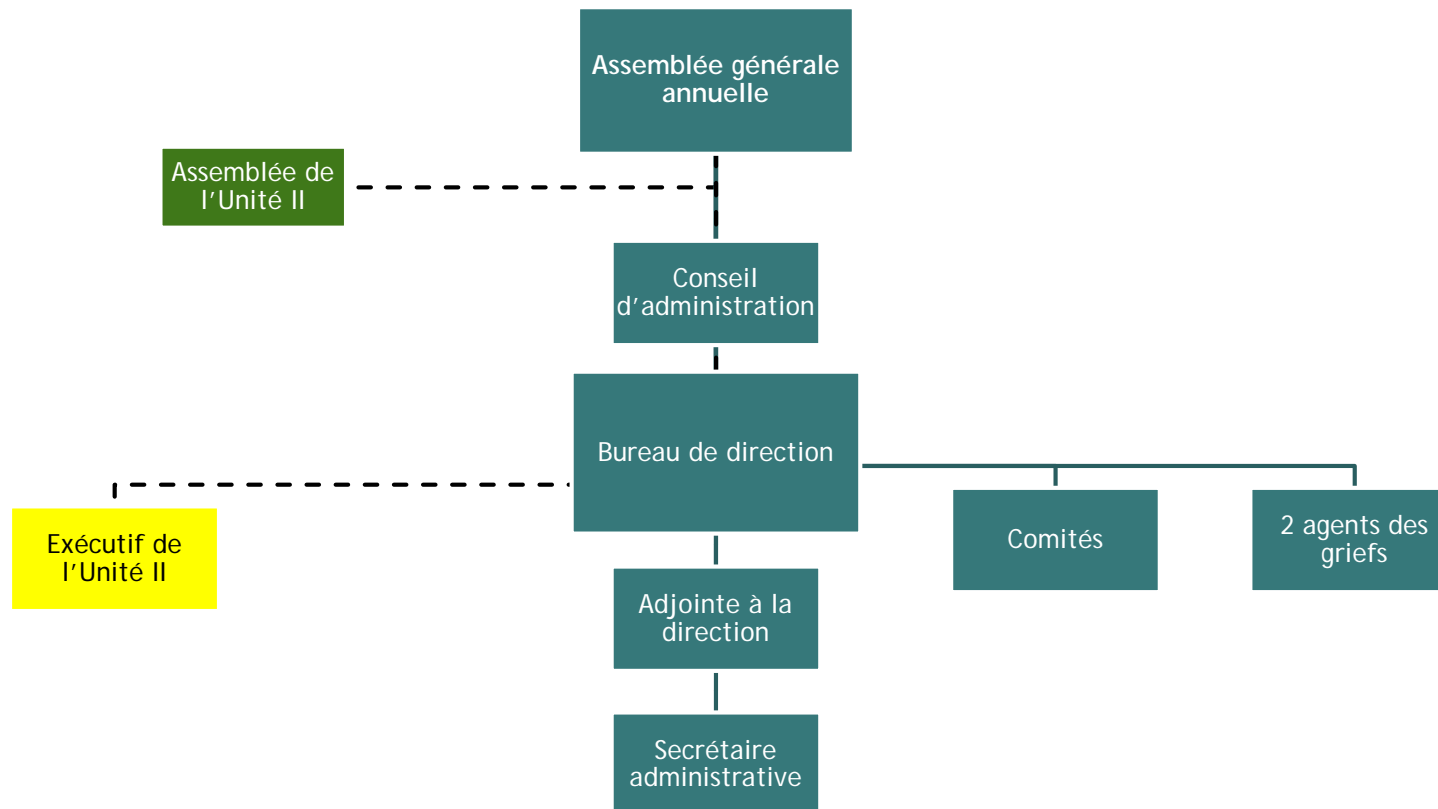
Conseil d'administration

Composition : Le CA est formé d'un représentant de chaque département, école ou faculté. Les représentants sont nommés par les assemblées départementales, facultaires ou d'écoles. Le CA se prononce sur les dossiers en cours, la communication d'information à leurs collègues, les nominations ou élections des pairs aux comités, etc. Un minimum de 6 réunions doit avoir lieu chaque année universitaire. Toute décision prise au CA doit être entérinée à l'AGA.



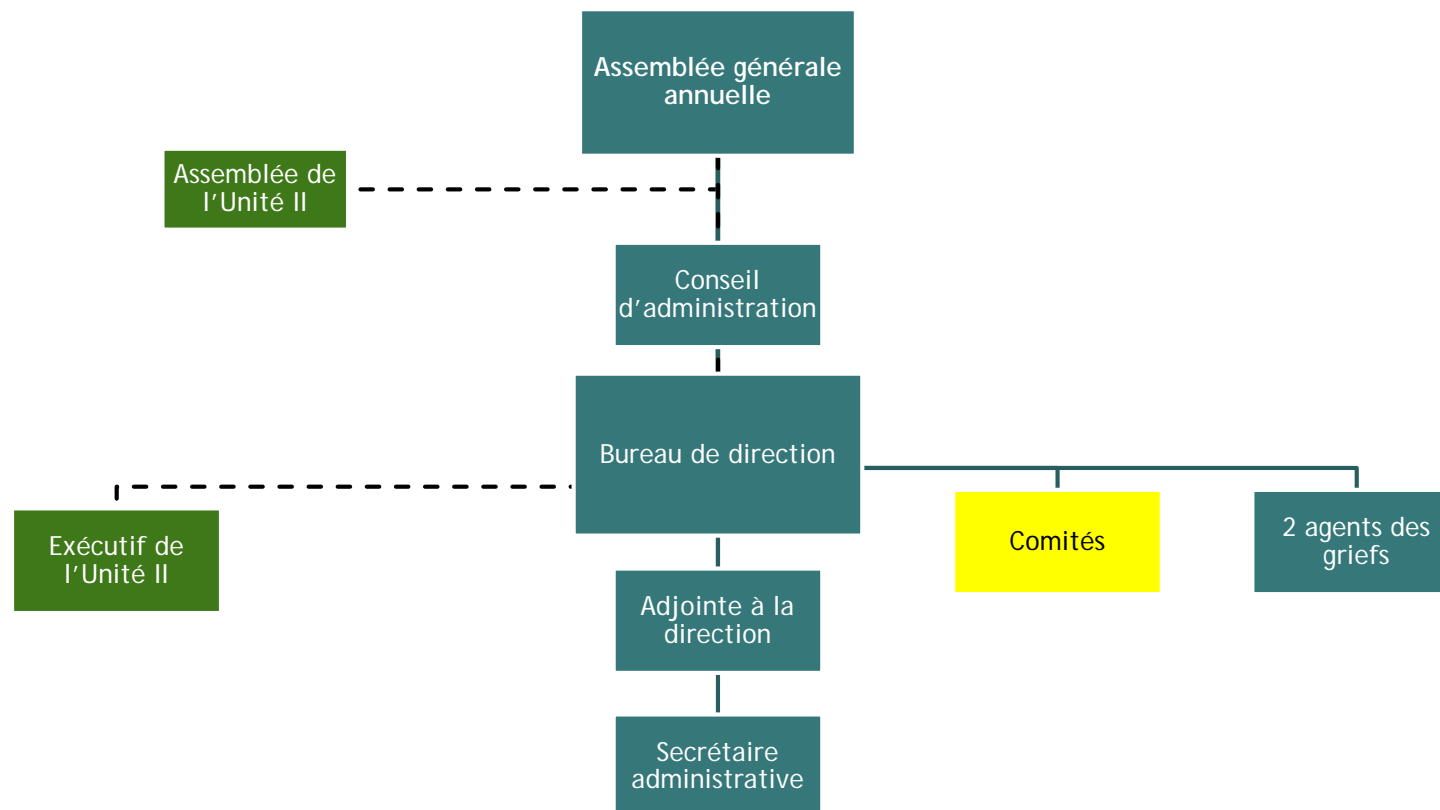
Bureau de direction (BD)

Composition : Président, vice-présidence externe, vice-présidence interne, secrétaire-trésorerie et présidence de l'Unité II (La présidence de l'Unité II est membre d'office du BD de l'Association). Le BD se réunit une fois par semaine, discute et prend des décisions sur des dossiers en cours, des griefs, demandent d'arbitrages, etc.



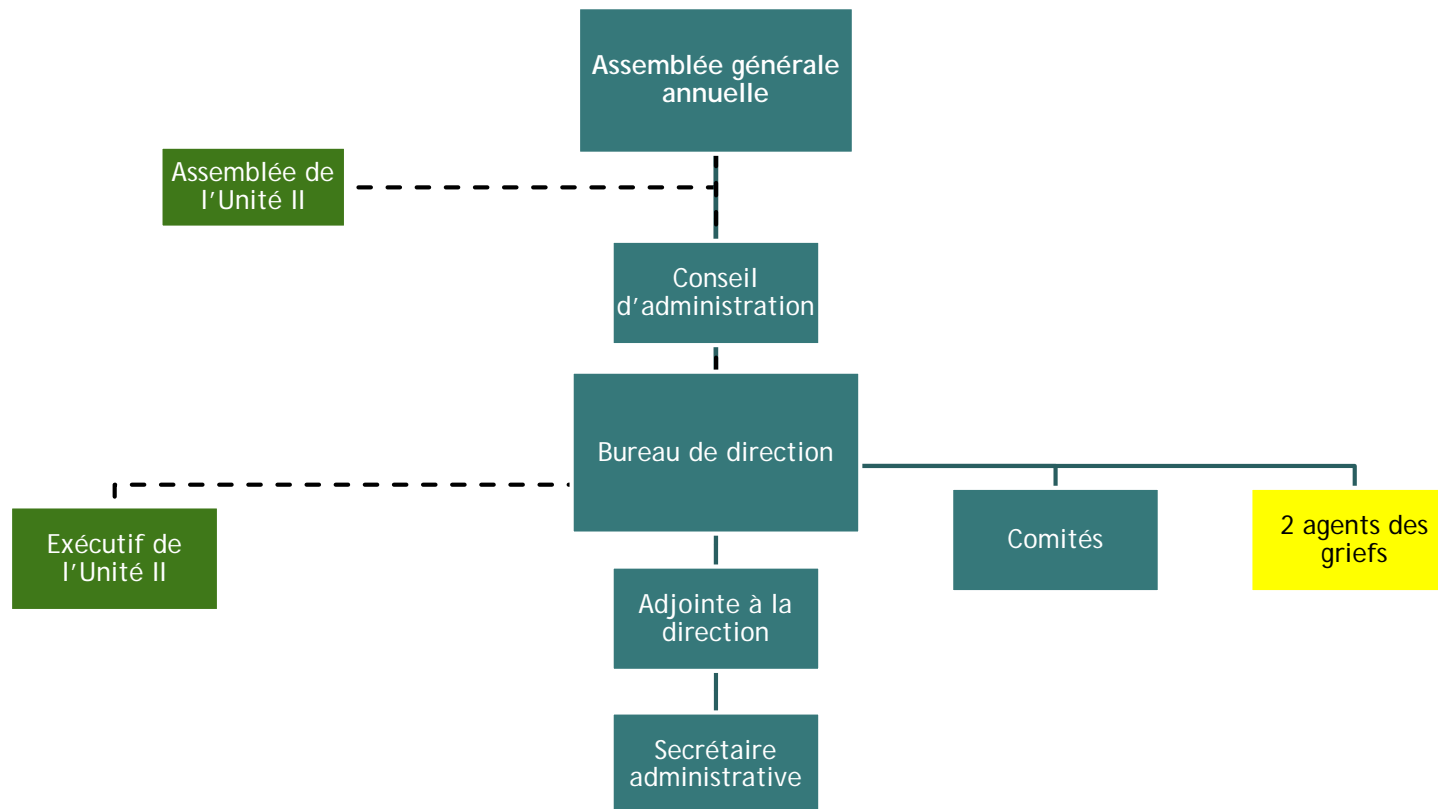
Exécutif de l'Unité II

Composition : Présidence (membre d'office du BD de l'Association), vice-présidence et secrétaire. L'exécutif se réunit au moins deux fois par année. La présidence de l'Unité II assure la communication avec le Bureau de direction de l'Association.



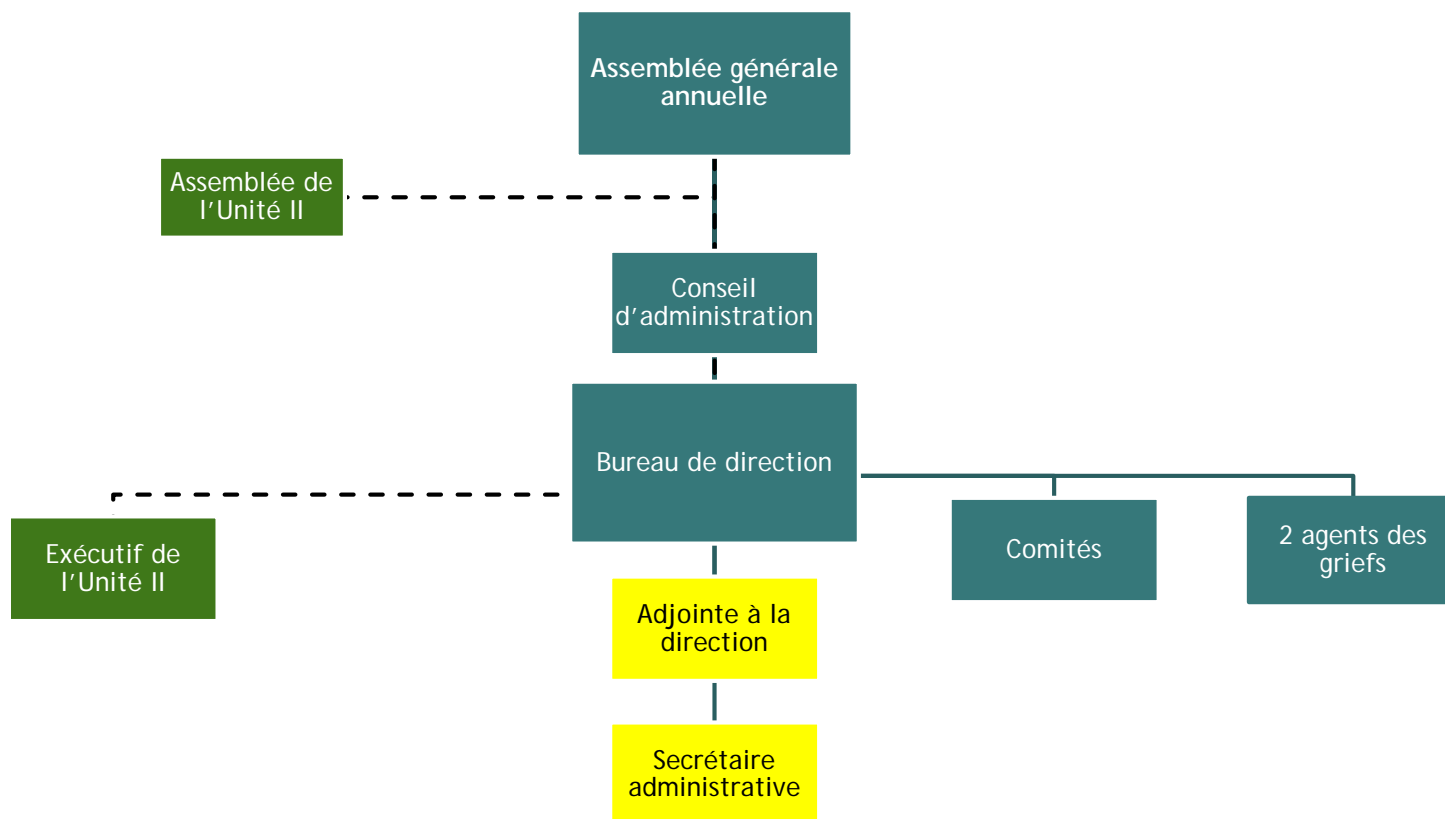
Comités

Composition : L'ABPPUM a ses propres comités internes et ses membres siègent à plusieurs comités universitaires. Les comités internes permanent ou *ad hoc* sont constitués par le Conseil d'administration, qui choisit la représentation parmi les candidatures reçues ou recommandées par le Bureau de direction. La vice-présidence interne de l'Association garde le contact avec chacun des comités et fait rapport au Conseil d'administration.



Agents des griefs

Composition : Le Coutumier de l'ABPPUM prévoit deux agents des griefs. Les agents des griefs sont élus par le CA, mais rapportent directement au BD. L'interprétation de la convention collective est faite par eux et les tâches déléguées par l'adjointe à la direction. Le BD a le pouvoir décisionnel sur les griefs en cours et prend la décision de porter ou non un grief à l'arbitrage.



Personnel de bureau

Composition : Le personnel de bureau répond au Bureau de direction par l'entremise de la présidence. L'adjointe à la direction supervise la secrétaire administrative et tout autre employé temporaire s'il y a lieu. Le personnel du bureau s'occupe de la gestion de courriel, communication, comptabilité, ressources, préparation de budget, etc.

GOUVERNANCE de l'ABPPUM

Trois documents régissent le fonctionnement de l'ABPPUM:

La constitution

Le coutumier

Le règlement administratif

La constitution

Définition de ce qui constitue l'ABPPUM :

Définition de l'Association, des membres éligibles (adhérents, associés), politique de gérance du CA, du BD, description des rôles des dirigeants de l'Association, BD et exécutif de l'Unité II, élections et assemblées, quorum, votes, cotisations et affiliations, etc.

Le coutumier

Recueil des politiques de gestion de l'ABPPUM :

réunions du CA et de l'AGA; tâches du BD; rôle, mandat et procédure d'élections des agents des griefs et des représentants aux comités; de scrutins électroniques; du service de médiation; politiques d'appui et de contribution aux luttes syndicales des autres associations; prix et bourses octroyés; mise en place d'un service de médiation; politiques de confidentialité, de collecte de données et de correspondance; etc.

Le règlement administratif

Généralités de l'ABPPUM :

Langue de fonctionnement, définition d'assemblée syndicale, quorums pour réunions, procédures d'élections et mandats, AGA, comités et cotisations; etc.

Points forts

- ▶ Tout le personnel enseignant et les bibliothécaires font partie du même syndicat
- ▶ Personnel de bureau permanent
- ▶ L'ABPPUM possède plusieurs « outils » conventionnés où elle peut intervenir auprès de l'Administration
 - ▶ Rencontres bipartites
 - ▶ Comité paritaire des relations de travail
 - ▶ Rôle d'observateur au comité des budgets (prévisions budgétaires)

Points faibles (ambiguïtés)

- ▶ Dans les faits, le CA joue un rôle effacé si on le compare avec le BD
- ▶ Disparités entre les documents officiels et la réalité
 - ▶ Ex. Les comités opèrent étroitement avec le BD alors qu'ils relèvent du CA
- ▶ Il n'y a pas d'Unité I... il y a l'ABPPUM et l'Unité II
 - ▶ Les membres de l'Unité II peuvent voter à l'AGA (de l'Unité I), mais les membres de l'Unité I ne peuvent pas voter à l'AGA de l'Unité II
 - ▶ Un membre de l'exécutif de l'Unité II a un siège votant au BD
- ▶ Le pouvoir est très facilement centralisé au BD, voire à la présidence... facile de s'éloigner de la collégialité